



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 8
POUR : 8
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le deux août à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 juillet 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Bruno AVEQUE

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 08-020824-02 : Remplacement des menuiseries extérieures et occultations – Résidence Le Rochas Bâtiments A, B et C- confirmation choix de l'attributaire

Par délibération du 05 Avril 2024, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de lancer une consultation relative au remplacement des menuiseries extérieures et occultations des bâtiments A, B et C de la résidence « Le Rochas ».

Cette procédure s'est déroulée selon la procédure adaptée prévue par les dispositions de l'article R.2123-1-1° du code de la commande publique.

Pour rappel, la consultation présentait plusieurs options, notamment en fonction de l'éventuelle présence d'amiante au niveau des linteaux des fenêtres.

A la suite de l'analyse réalisée par les services de la commune et par le maître d'œuvre de ces travaux, M. Eric Seguin, le Conseil municipal du 05 juillet 2024 a attribué le marché de travaux pour le remplacement des menuiseries extérieures et occultations des bâtiments A et C de la résidence Le Rochas (blocs baies, châssis et portes de halls parties communes en aluminium, solution dite de base), à la société EKO FENETRES pour un montant de 118 5820,78 € HT.

Pour le bâtiment B, l'attribution du marché à la société EKO FENETRES s'est faite sous réserve de la confirmation d'absence d'amiante dans le bâtiment, dans l'attente des résultats des sondages à mener sur le bâtiment.

Les résultats de ces sondages sont parvenus le 10 juillet 2024 et ont confirmé l'absence de présence d'amiante dans le bâtiment B.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé de confirmer l'attribution du marché à la société EKO FENETRES pour la réalisation des travaux sur les bâtiments A, B et C, pour un montant total de 204 625,17 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Confirme l'attribution du marché de travaux pour le remplacement des menuiseries extérieures et occultations des bâtiments A, B et C de la Résidence Le Rochas (solution de base) à la société EKO FENETRES pour un montant total de 204 625,17 € HT

Envoyé en préfecture le 06/08/2024

Reçu en préfecture le 06/08/2024

Publié le 06/08/2024

ID : 038-213805278-20240802-08_020824_02-DE



- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2135 du budget communal 2024
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

